

## DEUX INSCRIPTIONS DU CLOÎTRE DE L'ANCIENNE MAISON DE L'HÔPITAL SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM À TOULOUSE (XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

par Patrice CABAU, Laurent MACÉ, Dominique WATIN-GRANDCHAMP \*

*À la mémoire de John Hine Mundy.*

En 1996, dans le cadre du projet de réinstallation sur un même site des Services culturels de l'État, l'ancien Hôtel des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, situé rue de la Dalbade et successivement occupé au XX<sup>e</sup> siècle par l'École de commerce (1903-1986), la Caisse des dépôts et consignations et la Chambre régionale des comptes, a été affecté à la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées. La perspective des travaux inhérents à l'implantation de la DRAC sur ce site rendait nécessaire une évaluation de son potentiel archéologique. Un récolement des sources d'archives et des documents graphiques réalisé par des membres des Services patrimoniaux de la DRAC (1) permet d'orienter les premiers sondages archéologiques. La campagne de fouille de 1997 fut ainsi en partie déterminée par l'examen critique de deux plans anciens.

Le premier, datable des environs de 1740 (2), montre les parties du prieuré médiéval conservées lors de la reconstruction de l'Hôtel dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : l'église Saint-Jean (anciennement Saint-Rémi) et le donjon accolé à son abside. Celui-ci fut détruit en 1813 et celle-là en 1839 en vue de la construction d'une vaste halle par la Compagnie de marchands drapiers qui avait acquis l'Hôtel en 1812 (3). Le second plan, précisément daté du 6 août 1812, accompagne un procès-verbal d'estimation avant vente (4). La confrontation des deux plans montrait que l'élévation nord de la nef de l'église avait été conservée dans la construction du XIX<sup>e</sup> siècle. Les données du terrain confirmaient cette constatation : deux enfeus adossés à cette élévation sont conservés dans un réduit ou puits de jour ménagé en arrière de la façade sud de la cour de l'Hôtel du XVII<sup>e</sup> siècle.

L'enfeu 1, le plus à l'Est, a abrité un sarcophage sculpté et armorié qui fut donné avant 1819 au Musée de Toulouse (5), sans doute à l'instigation d'Alexandre Du Mège, qui tenta de sauver le maximum d'éléments lapidaires de l'église Saint-Jean (6). Après plus d'un siècle et demi d'oubli, à la fin des années 1970, Daniel Cazes, alors conservateur-adjoint du Musée des Augustins, appela à nouveau l'attention sur le potentiel archéologique du site, et il suscita la donation par l'École supérieure de commerce, le 4 juillet 1978, de deux autres éléments lapidaires appartenant au même enfeu (7). L'enfeu 2 contenait une simple cuve de sarcophage ; une autre cuve était déposée contre le soubassement de cet enfeu.

Le réduit abritant les enfeus 1 et 2 était barré à l'Ouest par un mur de brique qui correspondait à l'un des côtés d'un énigmatique « massif » porté sur le plan de 1812 : compris entre le mur sud de la cage de l'escalier monumental construit au XVII<sup>e</sup> siècle et l'élévation conservée de l'église médiévale, ce massif s'alignait vers l'Ouest dans le prolongement du réduit.

---

\* Communication présentée le 30 mars 2004 ; cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2003-2004 », p. 258.

1. VIDAL 1997, p. 93 – VIDAL 1998, p. 119.

2. A.D. 31, H Malte, registre 2704 : plan de l'Hôtel Saint-Jean au rez-de-chaussée, non daté (vers 1740).

3. ROSCHACH 1865, p. 256 – RACHOU 1912, p. 222 – CORRAZE 1945, p. 68-70.

4. A.D. 31, PG 278 : plan de l'Hôtel Saint-Jean au rez-de-chaussée, 6 août 1812.

5. DU MÈGE 1818/1819, n° 191, p. 90 – ROSCHACH 1865, n° 724, p. 258 – RACHOU 1912, n° 537, p. 224.

6. A.D. 31, 7 T 5 : rapport d'Alexandre Du Mège au baron de Saint-Chamans, préfet de la Haute-Garonne, 4 juillet 1820.

7. CAZES 1984, n°s 116 et 117, p. 53.



FIG. 1. TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN. « PLAN / au rez-de chaussée, / du cidevant hotel de Malte, / et de ses dependances, / y compris l'Eglise de saint Jean, / joint au Procès Verbal d'Estimation de ces Batimens, / en date du 6 Aout 1812. » (A.D. 31, PG 278).

L'exploration de cette zone, conduite en décembre 1997, se révéla relativement complexe car les contraintes techniques liées à l'exiguïté des lieux obligèrent l'équipe de fouille à faire démarrer le chantier « en élévation ». En effet, au-dessus du massif, situé au rez-de-chaussée, un espace libre avait été maintenu, qui correspondait vraisemblablement à un système de circulation dans les parties hautes de l'Hôtel : il avait dû permettre jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle le passage entre le premier palier de l'escalier monumental et les tribunes qui ceinturaient l'ancienne église Saint-Jean (8).

La fouille mit au jour un, puis deux ensembles maçonnés adossés au mur de l'église. Celui qui était situé le plus à l'Ouest montrait une corniche portée par des modillons moulurés en brique. Ainsi furent révélés deux nouveaux enfeus que le comblement du rez-de-chaussée avait préservés. L'enfeu 3 abritait un sarcophage au couvercle orné d'un gisant représentant une figure féminine. L'enfeu 4 se signalait par une mise en œuvre architecturale particulière et portait un riche décor peint lisible dans les lacunes de l'enduit blanc couvrant l'ensemble des maçonneries des enfeus. Cette découverte fut très médiatisée : elle fit l'objet d'articles, de comptes rendus de presse et même d'un film (9).

8. L'existence de ces tribunes est attestée dans les procès-verbaux de visite du grand prieuré, notamment celui de 1770 (A.D. 31, 1 J 112).

9. *Les Enfeus de l'Hôtel Saint-Jean. L'Histoire particulière de deux sépultures*, film de 26 minutes commandé par la DRAC Midi-Pyrénées et réalisé par Francis Dieulafait en septembre 1997, Toulouse, production « Faire Bleu » et Pierre Dieulafait, 1997.

Depuis 2000, Nelly Pousthomis-Dalle est chargée de diriger un programme de recherche pluridisciplinaire (10) incluant la fouille de la galerie des enfeus (mars-mai 2004) ; ce volet programmé de la recherche s'est articulé avec une fouille préventive menée dans la zone orientale du moulon sous la responsabilité de Didier Rigal (septembre 2003-juillet 2004). En 2001, des sondages conduits par Jean Catalo ont mis au jour les vestiges du cloître qui se développaient sous l'emprise de l'actuelle cour de l'Hôtel. Le plan de restitution met en évidence deux états successifs de ce cloître ; la galerie des enfeus, adossée à l'élévation latérale nord de l'église, en constituait le côté sud (11).

Le caractère spectaculaire des deux enfeus découverts en 1997 leur assura une publicité qui laissa provisoirement dans l'ombre deux documents archéologiques et historiques pourtant exceptionnels également révélés par la fouille. Il s'agit de deux inscriptions du XIII<sup>e</sup> siècle, dont l'une, celle de l'enfeu 4, a un temps alimenté la rumeur de la découverte de la sépulture du comte de Toulouse Raymond VI.

## La donation de Pierre Nègre (datée de février 1216\*) (12)

### *Un monument insolite*

Cette inscription (fig. 3) est placée à hauteur de regard sur la face nord de l'un des contreforts du mur septentrional de l'ancienne église Saint-Jean (fig. 2), immédiatement à l'ouest de l'enfeu 4 et à l'est de la porte de communication entre le cloître et l'église (13). Elle est ancrée dans la maçonnerie de brique et maintenue par quatre

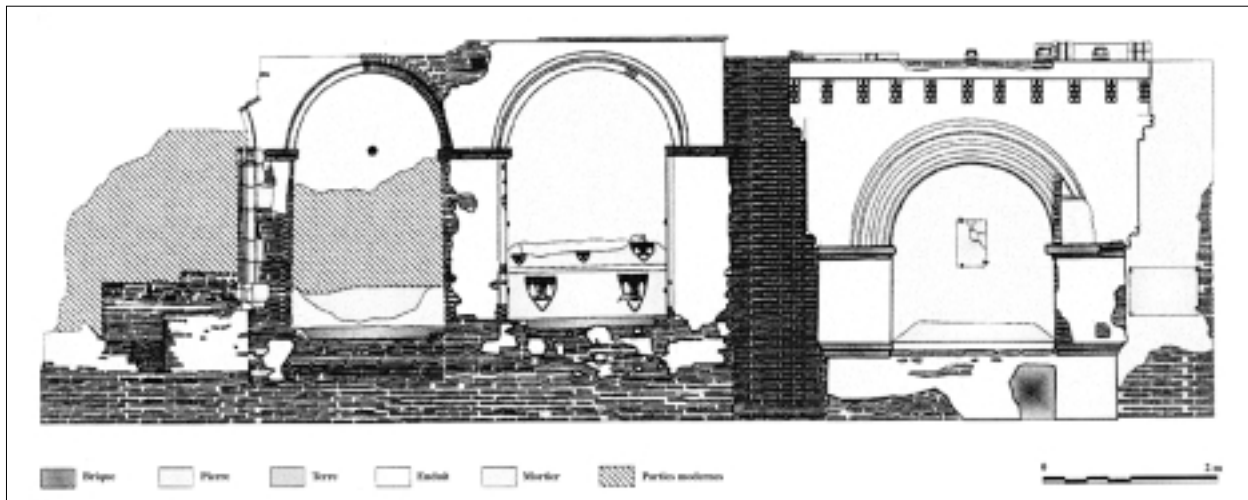


FIG. 2. TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN. Relevé de l'élévation du mur nord de l'ancienne église Saint-Jean : de l'Est vers l'Ouest (de gauche à droite), les enfeus 1, 2, 3 et 4.

*Dessin Philippe Cayn et Emmanuel Verget, SRA, DRAC Midi-Pyrénées.*

10. POUSTHOMIS-DALLE 2001, p. 181-187 - POUSTHOMIS-DALLE 2003, p. 38-42. Le présent article se rattache à ce programme de recherche collective.

11. CATALO, POUSTHOMIS-DALLE 2001.

12. Nous faisons suivre d'un astérisque les millésimes convertis en style moderne pour toutes les dates comprises entre le 31 décembre et le 25 mars.

13. Nous laissons de côté le problème des relations de l'inscription avec les enduits et les peintures murales qui l'environnent. L'étude archéologique du mur de l'église et de l'enfeu voisin devrait permettre de déterminer une chronologie relative.

14. Les inscriptions de provenance toulousaine conservées dans la galerie d'épigraphie du musée des Augustins de Toulouse et celles recensées dans le fascicule 7 du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* ne présentent pas de marques de pattes de scellement. Des traces d'encastrement de plaques funéraires murales engagées sur toute leur épaisseur dans la maçonnerie apparaissent nettement sur le relevé du mur nord de l'ancien cloître canonial de la cathédrale Saint-Étienne (CAZES 1998, p. 64-65, fig. 21).

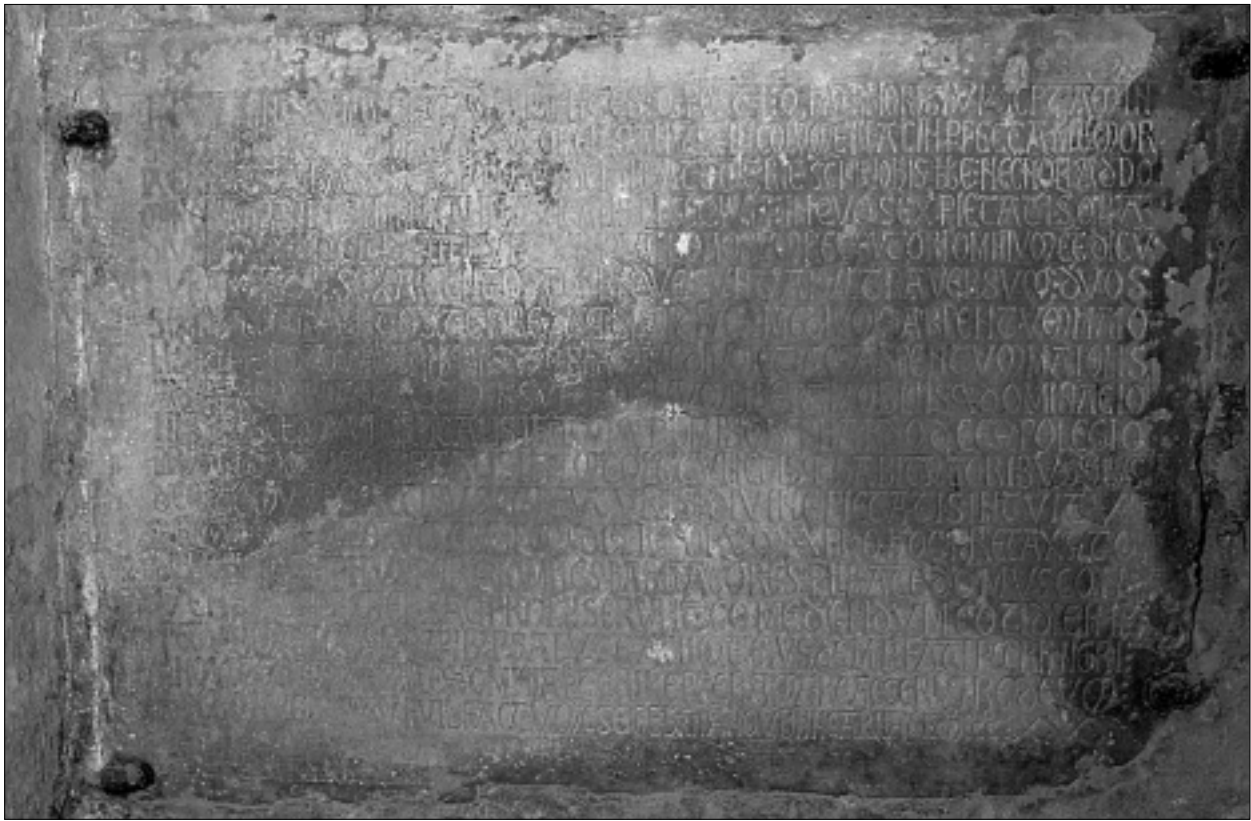


FIG. 3. TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN. Inscription commémorant la donation de Pierre Nègre (1216\*).  
Cliché Jean-François Peiré.

NOVERINT: VNIV(ER)SI: TA(M): PRESENTES: Q(VAM) POST(ER)I: Q[V]I MARMORIS HVI(VS) SC[R]IPT(VR)AM: IN  
SPEXERINT: PETRVM NIGRVM SVTOREM SANV(M) (ET) INCOLV MEM AC IN P(ER)FECTA MEMOR  
IA EXISTENTEM: DEDISSE AD HONOREM DEI ET BEATE MARIE S(AN)C(TI)Q(VE) IOH(ANN)IS B(A)B(TIST)E: NECNON AD DO  
MINORVM PAVPERVM IH(E)R(OSA)LI[M]I(TANI) HOSPITALIS OBSEQVIVM: IN QVO SEX PIETATIS OP(ER)A  
DIVINO AVXILIO COTIDIE EFFICIVNTVR: QVE BONORVM RET(R)IBVTORI OMNIVM E(SS)E DICV(N)  
TVR ACCEPTA: SEX ARPENTOS TERRE QVE SVNT APVD TRAVERSVM: DVOS  
SIMILITER ARPENTOS TERRE ATQ(VE) DIMIDIVM: MEDIVMQ(VE) ARPENTVM MAIO  
RIS Q(VO)D EST TOTOM AD BONAM GAZANHAM: MEDIVM ETIAM ARPENTVM MALOLIS  
AD RESTACANVM: QVA(N)DAM INSVPER DOMVM LIBERAM OBLIIS (ET) DOMINACIO  
NIBVS: S(AN)C(T)E DOMVI [H]OSPITALIS IH(E)R(VSA)L(E)M (ET) DOMINO BERNARDO DE CAPOLEGIO  
PRIORI DOMVS HOSPITALIS IH(E)R(VSA)L(E)M TOL(OS)E CVNCTISQ(VE) HABITATORIBVS EIVS  
DEM DOMVS PRESENTIBVS ATQ(VE) FVTVRIS: DIVINE PIETATIS INTVITV  
(ET) REMIS[S]IONE MEORVM OMNIVM DELICTORVM: (ET) PRO HOC PRETAXATO  
BENEFICIO DO[M]PNVS P[R]I[O]R (ET) OMNES HABITATORES P(RE)LIBATE DOMVS CON  
VENERVNT PREBERE AC PROMISERVNT COMEDENDVM COTIDIE IN P(ER)  
PETVVM TRIBVS PAVP(ER)IB(VS) P(RO) SALVTE ANIME EIVSDEM P(RE)FATI PETRI NIGRI:  
Q(V)I NOVIT SE E(SS)E MORTALE(M) (ET) OMNIA P(RE)TERIRE P(RE)TER AMARE AC SERVIRE DEVM:  
HOC DONVM P(RE)FATV(M) FVIT FACTV(M) ME(N)SE FEB(RVA)RII A(N)NO V(ER)BI INCARNATI: M°: CC°: XV°.

*Les abréviations ont été résolues entre ( ), les restitutions sont mises entre [ ], : figurent trois points superposés et . deux points.*

crampons de fer placés latéralement (deux et deux), un mode de fixation jusqu'ici inconnu à Toulouse, où les inscriptions murales des cloîtres étaient simplement encastrées (14). Le support est une plaque de marbre du type dit de Saint-Béat (hauteur variant de 0,545 m à 0,575 m ; largeur de 0,795 m environ ; épaisseur supérieure à 3 cm), d'une couleur grise relativement claire, portant des traces de formation de calcite et des auréoles d'oxydation. Le champ épigraphique (0,46 m x 0,705 m) a été préalablement réglé par incision légère. Le texte inscrit, gravé sur dix-huit longues lignes, est le plus développé que l'on connaisse à Toulouse pour les XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

L'ensemble offre un aspect soigné, régulier et dense. Les lettres, peu espacées, sont de module assez petit, avec une hauteur moyenne d'environ 2 cm. Leur gravure est peu profonde, et il semble qu'elles aient été rehaussées de couleur : des traces de peinture rouge se voient sur les deux derniers mots de la ligne 11. Leurs formes présentent la variété accoutumée dans l'épigraphie médiévale, par exemple pour les *A* ou les *C* (noter un *C* carré à la ligne 2) ; les *E* sont en écriture capitale, onciale ou minuscule, les *M* sont tantôt des capitales, tantôt des onciales ; *H* et *T* sont systématiquement onciaux, *D* toujours minuscules, plutôt qu'onciaux. Les abréviations employées sont usuelles : par suspension avec pontet suscrit, par superposition, par liaison au moyen d'une traverse horizontale recourbée inversement à ses extrémités, ' pour *-VS*, ° pour les adjectifs numériques ordinaux... Plusieurs signes sont cependant inhabituels en épigraphie, comme la conjonction de minuscules *fi* pour *ST* (l. 3, 8, 9) ainsi que les symboles de *ET*, représenté une fois (l. 3) par  $\lrcorner$  et sept fois (l. 2, 9, 10, 13, 14, 17) par un *q* souvent plus ou moins incliné vers la gauche, dont la hampe porte à droite deux bouclettes superposées, avatar de *q* ; également utilisé pour symboliser *-QVE* (l. 3, 7, 11, 12). La ponctuation est relativement rare. Consistant en trois points superposés (exceptionnellement deux), elle assure la séparation des mots (première ligne) ou des nombres (dernière ligne), mais surtout celle des phrases ou des membres de phrase. Du point de vue de la langue, on remarquera la forme *cotidie*, fréquente pour *quotidie* (l. 5, 15), l'hésitation sur les graphies de *maiol* ou *malol* (l. 7-8) et d'*hospitalis* ou *ospitalis* (l. 10, 11), la contraction d'*aripentus* en *arpentus* (l. 6, 7, 8), le barbarisme *totom*, pour *totum* (l. 8) ; la faute sur le pronom relatif *que* (l. 6), mis au lieu de *qui*, traduit sans doute quelque flottement quant au genre grammatical de l'antécédent : *arpentus* ou *arpentum*. Quoi qu'il en soit de ces maladroites, les particularités observées pour les abréviations suggèrent que la minute du texte inscrit a pu être rédigée par un praticien de l'écriture, scribe ou notaire (15).

Cette inscription apparaît comme tout à fait singulière par le mode de rédaction qu'elle affecte et la teneur des informations qu'elle publie. Elle est en effet formulée, cas unique à Toulouse et ailleurs rarissime (16), dans les termes d'une charte de donation (17) :

« Sachent tous, tant présents que futurs, qui regarderaient ce qui est écrit sur ce marbre, que Pierre Nègre, cordonnier, étant sain et sauf et en parfaite possession de sa mémoire, a donné, en l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Marie et de saint Jean-Baptiste, ainsi que pour le service des seigneurs pauvres de l'Hôpital de Jérusalem, dans lequel six œuvres de piété sont faites tous les jours avec l'aide de Dieu, lesquelles sont, dit-on, reçues par le Rétributeur de tous les bienfaits : six arpents de terre qui sont à Travers, également deux arpents et demi de terre et un demi arpent de maillol, le tout à Bonne-Gazagne, et aussi un demi arpent de maillol à Restaque, en plus une maison libre d'oublies et de droits éminents, [don fait] à la sainte Maison de l'Hôpital de Jérusalem et au seigneur Bernard de Capoulet, prieur de la Maison de l'Hôpital de Jérusalem de Toulouse, et à tous les habitants de la même Maison, présents et futurs, par égard pour la piété divine et pour la rémission de toutes mes fautes. Et pour le susdit bienfait, le seigneur prieur et tous les habitants de la dite Maison sont convenus d'offrir et ont promis de donner à manger tous les jours, à perpétuité, à trois pauvres, pour le salut de l'âme du même susdit Pierre Nègre, qui sait qu'il est mortel et que tout s'efface, sauf aimer et servir Dieu. Le don susdit fut fait au mois de février, en l'an du Verbe incarné 1215 » (18).

15. Sur les trois phases d'élaboration des textes inscrits, voir FAVREAU 1979, p. 50-52.

16. Une transcription sur papier de cette inscription (*Extrait d'une Epitaphe Grauee sur vne pierre de Marbre blanc à l'entree des Cloistres de leglise dupresent College S' Jean*) a été faite au XVII<sup>e</sup> siècle et archivée parmi les titres du Grand-Prieuré (A.D. 31, H Malte, Toulouse 30, 101). Ce relevé, à peu près exact, est antérieur à 1655, date à laquelle presque tous les bâtiments médiévaux de Saint-Jean furent démolis pour cause de vétusté (POUSTHOMIS-DALLE 2001, p. 182).

17. Des versions abrégées et gravées d'actes privés sont connues pour l'Italie, à San Simpliciano de Milan et Saints-Côme-et-Damien de Rome (FAVREAU 1979, p. 15) ; les marches de l'autel de l'abbatiale de Sant'Antimo, en Toscane, portent une grande « charte lapidaire » de donation (1118).

18. Les deux exemplaires de la charte de donation originale sont datés du lundi 15 février 1216\*. Travers : lieu-dit non identifié, sans doute situé à Toulouse. – Bonne-Gazagne : clos sans doute situé à Toulouse, peut-être près de Lespinet (MUNDY 1985, p. 207, n. 22). – Restaque : clos sans doute situé à Toulouse, peut-être à Montaudran (MUNDY 1985, p. 260, n. 23) ; une voie nommée Restanque, mentionnée en 1203, 1338 et 1653, se trouvait sur l'emplacement de l'Aéropostale (A.D. 31, 101 H, 679 et 681).

### *Pierre Nègre, cordonnier de Saint-Jean*

À travers le geste du don, le bienfaiteur insiste sur le travail d'assistance des Hospitaliers. Sa pieuse libéralité est certes accomplie pour la rémission des péchés et pour le salut de l'âme, mais également pour assurer la nourriture quotidienne de trois pauvres. L'inscription peut donc être considérée comme une véritable proclamation de dévotion de la part d'un homme qui se déclare simple mortel. Voulant « aimer et servir Dieu », il a l'opportunité de le faire dans un cadre caritatif exemplaire qu'il sert lui-même : celui de l'Ordre de Saint-Jean.

L'expression de la volonté de Pierre Nègre est digne d'intérêt, à la fois par son côté quelque peu ambitieux, ou du moins original, et par la nature même du document. Les inscriptions lapidaires commandées par des artisans avec une mention explicite de leur métier sont peu fréquentes au XIII<sup>e</sup> siècle, et par ailleurs, dans ce cas-là, il s'agit souvent d'épithètes. Rares sont donc les documents de ce type répertoriés dans le milieu urbain toulousain : quelques exemples sont donnés par l'épithète de Pierre Marchand, tisserand ; par celle d'un fabricant de couvertures du XIII<sup>e</sup> siècle, inscription provenant de l'église Saint-Michel ; ainsi que par celle de dame *Guillelma*, femme d'un maréchal-ferrant, ou encore celle d'un mégissier de Blagnac mort en 1283, trouvée près de Saint-Michel-du-Touch (19).

Faire graver une inscription dans le marbre n'est pas un geste anodin. Une telle démarche revient avant tout à établir un acte de publicité dont la finalité est de fournir une information durable, conservée pour être vue et lue. Ici l'humble cordonnier l'a fait sceller dans le cloître de Saint-Jean, à hauteur d'homme, juste à l'entrée de l'église, pour rappeler un don qui doit permettre de nourrir quotidiennement trois pauvres. Un don que cet artisan veut éterniser dans la pierre en reproduisant aux yeux de tous une version abrégée de la cession initiale, comme on le verra plus loin. Se manifeste ainsi la volonté d'apparaître, auprès des Frères de l'Ordre et de leur entourage de familiers, comme l'un des bienfaiteurs de l'Hôpital. La donation, qui prend la forme classique d'une charte de donation pieuse, est effectuée pour le salut de son âme mais aussi pour l'Ordre et pour toutes les personnes qui gravitent dans la clôture du prieuré (*habitatores*), c'est-à-dire l'ensemble des membres de la *familia* communautaire. En soi, cette largesse n'a pas de valeur considérable, mais c'est une aumône symbolique qui rappelle les fonctions caritatives et d'accueil d'une communauté vouée au soin des démunis et des malades (20). Elle permet également au donateur de se mettre socialement en valeur et d'insister sur sa place au sein du prieuré. À travers son nom gravé au seuil du sanctuaire, le cordonnier veut être reconnu et identifié. Pour ne pas sortir des mémoires et montrer qu'il participe activement aux objectifs fonctionnels d'un Ordre charitable.

Intéressons-nous aux principaux protagonistes cités dans le document. Le prieur de la maison de l'Hôpital qui reçoit cette donation est Bernard de Capoulet. Frère de l'Ordre en août 1206, il devient précepteur en janvier 1207, fonction qu'il exerce encore en mai 1209. Cet homme, vraisemblablement originaire du Couserans, dans le comté de Foix (canton de Tarascon), est par la suite attesté comme prieur de l'établissement toulousain d'avril 1212 à septembre 1217 (21).

Son action dépasse d'ailleurs la simple gestion de la structure hospitalière : en septembre 1213, à la veille de la bataille de Muret, il tente de proposer une ultime négociation à l'imminent combat qui va opposer les troupes de Simon de Montfort à celle du roi Pierre II d'Aragon et de ses alliés méridionaux. Envoyé dans la soirée du 11 septembre par les consuls de Toulouse, il porte leur message de soumission auprès de l'évêque Foulque. Après en avoir pris connaissance, le prélat demande au prieur de se rendre auprès du souverain aragonais pour solliciter un entretien. Refus de Pierre II, colère de Foulque, fin de la mission de Bernard de Capoulet (22).

19. *Ista sepultura est Petrus [sic] Mercatoris, textoris. Requiescat in pace. Amen. – Esta sepultura es d'En Bernat At de Gardo[uc]h, flossadier. – Aisi jat dona Guilalma, molher d'En Johan Azemar, menescalc. Amen. (C.I.F.M. 1982 (7), n<sup>o</sup> 107, 109, 112). – [...] Obiit Benaseitus, peleganter de carrieria Curineriar, et adquisivit istum locum sibi et heredibus suis (C.I.F.M. 1982 (8), p. 34, n<sup>o</sup> 2). Un couvercle de sarcophage en marbre provenant du cimetière de Saint-Sernin porte l'inscription suivante, datable de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou du début du XII<sup>e</sup> : *Istud vas est Benedicti sutoris et ejus generis (C.I.F.M. 1982 (7), n<sup>o</sup> 44)* ; il est fort possible que ce Benoît ait été le cordonnier dont les chanoines de Saint-Sernin purent disposer par suite du privilège consenti en leur faveur par la comtesse Philippie, vers 1114 : [...] *concedo [...] clericis ecclesie Beati Saturnini [...] libertatem quod habeant in Burgo unum sutorem et unum pellificem qui consuunt eis vestimenta sua, sine omni questu, sine omni censu, sine omni usu, excepta justitia mea si in eis evenerit [...]* (DOUAI 1887 = GÉRARD 1999, n<sup>o</sup> 292).*

20. Les statuts de l'Ordre, dont la rédaction est antérieure à 1153, insistent beaucoup sur l'hospitalité et l'accueil des malades et des voyageurs, à qui l'on doit prodiguer des soins spirituels et corporels. La nouvelle compilation rédigée lors du Chapitre général de 1182 rappelle l'importante place accordée à l'assistance : les Frères doivent recruter des médecins, veiller les malades jour et nuit, des serviteurs doivent les laver, les nourrir, les vêtir (LE BLÉVEC 2000, p. 87 ; p. 89-90).

21. A.D. 31, H Malte, Toulouse 1, 107 ; 1, 117 ; 3, 134 ; 1, 108 ; 3, 136 ; 1, 113 ; 1, 20 ; 3, 138 ; 3, 140 ; 1, 115 et 1, 116. M. A. Du Bourg avait établi son priorat seulement sur quatre années, de 1212 à 1215 (DU BOURG 1882, p. 24).

22. ROQUEBERT 2001, p. 712-714 – ALVIRA CABRER 2002, p. 223.

Il faut maintenant s'interroger sur ce donateur, Pierre Nègre, qui bénéficie de la sorte d'un honneur si insigne. Est-il lui-même un familier, le cordonnier attiré de l'Ordre, une sorte de ministériel ? Est-ce l'un de ces artisans dont les boutiques sont attenantes à l'église et au grand portail de la commanderie, ouvriers mentionnés depuis 1195 et qui révèlent une activité artisanale en relation avec la fonction caritative de l'établissement ? (23) Toujours est-il que, manifestement, il gravite dans l'entourage de l'Hôpital. Il est mentionné pour la première fois en novembre 1182 : il possède ou tient alors une terre qu'il inféode avec ses pariers, terre qui confronte une pièce appartenant aux Hospitaliers (24). Le 1<sup>er</sup> avril 1203, c'est le prieur Guillaume Raymond qui, en présence du commandeur Pons le Chapelain, des Frères de l'Ordre Raymond et Guillaume, lui inféode 4 arpents de terre au lieu-dit *Traversum* contre 4 sous d'oublies, service dû pour cette tenure et qui doit être versé annuellement à la Toussaint (25). Quelque temps plus tard, le 7 avril 1214, en compagnie de Vital, chapelain de la Dalbade, le cordonnier de Saint-Jean est témoin d'une charte de concorde passée entre deux ayant droits qui se disputaient l'héritage de Bernard Fournier. Celui-ci possédait une maison et un four appartenant à l'Hôpital *inter honorem ipsorum fratrum hospitalis et carrarias publicas* (26). Le 3 février 1217\*, Pierre Nègre apparaît en premier dans la liste des garants qui confirment le serment prononcé par les hommes de l'Ordre venus témoigner de la violation du prieuré et du vol d'une partie de ses archives par trois habitants de Toulouse ; parmi les témoins de l'Hôpital, un autre cordonnier nommé Vidiat (27). Ce document illustre la place éminente occupée par ce personnage, considéré comme digne de la confiance et de l'honneur de l'Ordre. Enfin, le 26 septembre 1224, Pierre Nègre donne au prieur Bertrand de Cobirac 6 deniers toulousains d'oublies qu'il avait achetées au patricien Bernard Pierre de Coussa ; cette redevance portait sur une maison (*domus*) sise près de la Garonne (28).

### ***Du parchemin au marbre : la mémoire transformée***

De ce petit dossier de documents, il faut retenir que Pierre Nègre est un des nombreux feudataires de l'Hôpital. Une partie des biens qu'il cède en 1216 était tenue en fief depuis 1203. Il s'agit donc d'un cordonnier aisé, bien installé dans la *familia* des dépendants et des artisans qui travaillent au service de l'Hôpital et l'aident dans sa fonction d'assistance (29). Le terme de *sutor* pourrait correspondre également à un grade donné pour désigner un maître des artisans, un sobriquet conféré pour exprimer la manifestation d'une certaine promotion sociale à travers un glissement sémantique qui contiendrait une connotation honorifique. Toujours est-il que Pierre Nègre est

23. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'Hôpital a aménagé les abords de son prieuré pour y établir des ateliers-ouvriers (*operatoria*). En 1195, sept boutiques se trouvent entre l'église nouvelle de Saint-Rémi et la grande porte de l'Hôpital (*inter ecclesiam novam Sancti Remigii et portam majorem predicti Hospitalis*) ; elles sont confiées en commende à Bernard Barrau et à sa mère Pruna (A.D. 31, H Malte, Toulouse 1, 89). Cet espace conserve la même fonction au fil des siècles : les procès-verbaux des visites de 1637 et 1680 indiquent qu'il y a encore cinq boutiques entre l'église et le portail.

24. *Terre ubi vocatur Acomansami qui est juxta terris Curvi et laterus terra Willelmi Porcelli et laterus terra Poncii Blanqui et juxta terris ipsius Vitalis de Lantosvilla qui tenet fevaliter de Petro Nigro et de suis parieris* (A.D. 31, H Malte, Toulouse 3, 82).

25. *Willelmus Raimundus prior domus Hospitalis Ierusalem Tolose [...] laudavit et dedit ad feodum Petro Nigro sutoris et suo ordinio IIII arpentes terre et plus si ibi est cum vallatis et clausuris qui ibi sunt incircuiti uti melius. Sunt hec predicta IIII arpenta inter terram ipsorum fratrum predicti Hospitalis et stratam publicam et tenet de honore Petri de Orto usque ad viam de Traverso* (A.D. 31, H Malte, Toulouse 9, 28 : charte-partie en un seul exemplaire). La même année, le 10 avril, un certain Arnaud Nègre et son frère Guilhem reçoivent de l'Hôpital un arpent de terre qu'ils devront tenir en fief (A.D. 31, H Malte, Toulouse 9, 26). Il s'agit vraisemblablement de parents de Vitalis Nègre, boucher, consul du Bourg en 1203-1204 (MUNDY 1954, p. 180). Un certain P. Niger est consul en 1255 (*H.G.L.*<sup>3</sup> 1885, Notes, p. 167).

26. *Hujus rei sunt testes frater Willelmus claverius et Vidiatus sutor et Petrus de Justa rete et Raimondus Willelmus armiger et Geraldus scolaris et Peironetus qui testes mandato quisque per fidem sui corporis et jurato quisque super sancta Dei evangelia quod hec omnia qui prescripta sunt uti superius continentur ita dixerunt se vidisse et audisse et verum esse de quorum testimonio et sacramento ita facto sunt testes Petrus Niger sutor et Petrus de Bolsonag et Bernardus Barravus de Hospitale et Guillelmus qui cartam istam scripsit* (A.D. 31, H Malte, Toulouse 1, 23).

27. A.D. 31, H Malte, Toulouse 1, 22.

28. *Petrus Niger sutor, sua propria ac spontanea voluntate, dedit et donando solvit domino Deo omnipotenti et beate Marie et sancto Johanni et domino Bertrando de Cobiraco priori domus Hospitalis Iherusalem Tolose et omnibus fratribus ejusdem domus presentibus et futuris et eorum ordinio illos VI den. tol. obliarum et omnes donationes ibi pertinentes quos idem Petrus Niger emerat de Bernardo Petro de Cossano quos predictos VI den. obliarum et omnes donationes ibi pertinentes quondam faciebat dicto Bernardo Petro pro illa domo qui est inter domum Willelmi de Cunno Fannerio et domum Petri capellarii et tenet de carraria publica usque ad Garonnam* (A.D. 31, H Malte, Toulouse, 1, 121).

29. La compilation des statuts de 1182 prévoit que « des pelisses en peau de brebis (une pour deux malades) et des bottes (une paire pour deux également) sont mises à la disposition des malades [...] des serviteurs doivent adapter à la pointure convenable les vieux souliers donnés par les fidèles pour les pauvres et d'autres font de même pour les vieux vêtements » (LE BLÉVEC 2000, p. 90). Ces dispositions, dans une moindre mesure, sont également applicables dans les prieurés et les grandes commanderies occidentales qui ont plus à s'occuper de l'entretien journalier des pauvres et des voyageurs de passage que des malades (*ibidem*, p. 93 et 96). À Toulouse, les soins donnés aux pauvres ainsi que la distribution de nourriture et de vêtements impliquent localement la présence d'un groupe d'artisans au service de l'Ordre et, parmi eux, notre *sutor*, à la fois cordonnier-couturier, tient vraisemblablement un rôle primordial dans cette pratique charitable bien réelle qui se développe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

suffisamment riche pour commander une inscription en marbre, laquelle est un véritable monument au sens premier du terme : il s'agit d'un objet de souvenir, une véritable commémoration destinée à conserver la mémoire d'un geste. Revenons sur le sujet de l'inscription. Celui-ci doit être appréhendé à l'éclairage de la charte d'origine, laquelle se trouve conservée dans le chartrier de l'établissement toulousain sous la forme d'un chirographe divisé selon les lettres de l'alphabet.

Le document est rédigé à la mi février 1216\* par le notaire Bernard de Pexiora. Précisant les confronts, Pierre Nègre fait don de 6 arpents de terre au lieu-dit *Traversum*, de 2 arpents et demi de terre et d'un demi-arpent de maillolis au clos de Bonne-Gazagne et de la moitié d'un arpent de maillol au clos de *Restacanum*. Il cède également une maison qui se trouve entre la voie publique et la Garonne. Mais un certain nombre de restrictions sont énoncées : tout d'abord, Pierre tiendra et exploitera ces biens selon son bon plaisir tant qu'il vivra, ce qui implique que l'établissement hospitalier finance avec ses propres deniers l'entretien des pauvres durant l'existence du donateur. À sa mort, l'Ordre bénéficiera de la totalité des droits sur les biens concédés, sans contestation aucune. Ensuite, il prie les Frères (cinq sont cités, dont le précepteur) de nourrir quotidiennement trois pauvres, à perpétuité, de son vivant mais aussi après son décès. En outre, il choisit, quand il le voudra, la maison de l'Hôpital comme *locus* de sa sépulture et il y recevra l'habit. Enfin, et c'est le plus surprenant, il veut que tous les instruments des conventions antérieures rédigés entre et lui et la Maison de Toulouse soient effacés et détruits ; si d'autres chartes étaient trouvées, elles n'auraient aucune valeur. Le prieur et les Frères confirment que seule celle-ci sera conservée et aura valeur ferme et perpétuelle. Il est convenu que Pierre Nègre et les hommes de l'Hôpital ne pourront être forcés de tenir ce qui a été promis antérieurement (30).

L'acte est un instrument de convention assez détaillé, d'une grande précision ; il s'agit d'un texte qui laisse entendre que Pierre Nègre était de grande culture, quelqu'un de suffisamment lettré ou au fait d'une certaine forme de droit pour pouvoir saisir toutes les nuances de sa rédaction. Mais en exigeant ainsi de procéder à une *tabula rasa*, que voulait-il effacer de la mémoire et des archives de l'Ordre ? En faisant détruire toute la documentation existante le concernant, il est parvenu à négocier que seule demeure, que seule soit conservée perpétuellement, dans le contrefort de l'église, le souvenir lapidaire de sa donation pieuse. Mise en exergue dans le marbre, cette inscription recouvre et scelle en partie le passé des relations entre le cordonnier de Saint-Jean et les frères de la Maison toulousaine. Souvenir unique et positif, le texte épigraphique constitue ici un étrange exemple de manipulation de la mémoire. On peut espérer trouver un jour de nouveaux éléments de réponse, mais si la volonté de Pierre Nègre a été respectée – et il semble que cela soit le cas – il ne reste plus qu'à faire preuve d'imagination pour comprendre les motivations des deux parties.

## L'építaphe de Pierre de Toulouse (décédé entre 1251 et 1257)

### *Une inscription exceptionnelle*

Cette inscription (fig. 4) est encastrée dans la maçonnerie de brique de la paroi formant le fond de l'enfeu 4 (fig. 2), à peu près au centre de l'espace déterminé par les piédroits et la voussure de cet édicule (31). Comme la précédente, elle était scellée par quatre crampons de fer (deux en haut, dont celui de droite a disparu, fixés sur le bord supérieur ; deux en bas, celui de gauche sous la bordure inférieure, celui de droite sur le côté). Au moment de sa découverte, le

30. *Ego Petrus retineo mei in vita mea dum vixero videlicet pro tenere et exspectare ad meam voluntatem in vita mea [...]. Eligo meum locum et meam sepulturam quando Deus me inspiraverit in predicta domo hospitalis ita videlicet quod quando ego Petrus Niger voluero intrare vel venire ad domum hospitalis vel accipere habitum predicte domus quod liceat mei et hoc sit ad meam voluntatem quando ego voluero secundum formam predicte domus. [...] Et ego Petrus Niger volo ut omnia alia instrumenta que inter me et predictam domum et fratres erant facte conventionum quod deleantur et frangantur et si in aliquo tempore inveniebantur quod non habeant ullam stabilitatem set hac carta teneatur et exsequatur in perpetuum et a nemine removeatur. [...] Item dompnus Bernardus de Capolegio prior pro se et pro suis successoribus et consilio predictorum fratrum mandavit Petro Nigro quod pro aliqua convenientia non pro aliquo re qui olim habuisset factam dictus Petrus Niger cum fratribus hospitalis vel cum ipso dompno priore usque in hac die in quo hoc fuit positum quod eidem Petro Nigro non possit nocere nec sit forciatus aliquo modo non ipse dompnus prior vel sui successores non possint eum forciare aliquo modo (A.D. 31, H Malte, Toulouse 1, 114 et 114 bis).*

31. Nous laissons à nouveau de côté le problème des relations de l'inscription avec son environnement. L'étude archéologique de l'enfeu devrait permettre de déterminer une chronologie relative des enduits, des peintures et de la mise en place de l'építaphe.





FIG. 4. TOULOUSE. HÔTEL SAINT-JEAN. L'épithaphe de Pierre de Toulouse.  
Cliché Jean-François Peiré.

I[ACE]T HIC ILLE VIR DE QVO Dicit[VR] ILLE  
 EST MELIOR MILLE \_D CEDV(N)T MILIA MILLE  
 P DE TOLOSA MILE[S QVON]DAM GENEROS(VS)  
 HIC IACET EXOSVS D\_\_\_\_\_ DOLOSA  
 [C]ARMINIS D[I]LECTOR FVIT TVNC \_ PARIS HELTOR  
 \_ \_ DV(M) VIVEBAT HOS OPES QVE FACIEBAT  
 \_ STA MIGRAVIT TOLOSE SED QVOS \_P\_  
 I \_ ANO IASTRO \_ ET HO \_ C I BO \_ C \_  
 \_ \_ \_ RIS \_ \_ \_ AS OVC \_ \_ \_ A  
 \_ \_ \_ P \_ \_ \_ \_ \_ M. \_ \_ \_ \_ B \_ \_ \_ \_  
 [Écusson] [Écusson] [Écusson]

Les abréviations ont été résolues entre ( ), les restitutions sont mises entre [ ].  
 Les lettres en italique sont de lecture incertaine, \_ correspond à des lettres disparues (zone manquante)  
 ou à une lettre non lue.

monument n'était que partiellement conservé, le quart supérieur droit ayant été brisé au XVII<sup>e</sup> siècle lors du déversement des déblais qui servirent à combler, très certainement depuis le niveau de l'étage, le « massif » vidé en 1997. Quatre fragments représentant la majeure partie des éléments dispersés ont pu être retrouvés et remis en place, mais il subsiste une lacune dans la zone centrale de la portion supérieure (32). Le support consistait à l'origine en une plaque de marbre pyrénéen du type dit de Saint-Béat, d'une teinte grise relativement sombre (hauteur de 0,535 m ; largeur variant de 0,33 m à 0,34 m ; épaisseur supérieure à 2 cm). Le champ épigraphique (0,40 m x 0,33 m) a été préalablement réglé par incision légère. Le texte occupe dix lignes ; au-dessous, un espace de la hauteur de deux lignes, également réglé, porte trois écussons juxtaposés dont les contours ont été esquissés par incision. Fait absolument exceptionnel, le texte inscrit n'est pas gravé, mais peint. Il se peut que le marbre ait été enduit à l'origine d'un fond blanc, dont des restes semblent apparaître sur le chant gauche. La partie inférieure, la plus exposée aux intempéries, se trouve presque complètement délavée, de sorte que les cinq dernières lignes sont devenues illisibles ; les tentatives faites pour déchiffrer ce quasi palimpseste, sous divers types d'éclairage, avec différentes expositions photographiques (33) et au moyen de traitements infographiques, sont demeurées pratiquement sans résultat. Les lettres ont été tracées en noir, avec des rehauts de rouge au minium observables sur quelques mots des quatre premières lignes. Formées par un double contour qui fait ressortir les pleins et les déliés, elles sont pour certaines d'un dessin très élégant. Leur hauteur est en général de 2,7 à 2,8 cm, sauf pour quelques *I*, *O* et *E* (?) suscrits ou enclavés, de module plus petit (l. 2, 5). Leurs formes présentent la variété habituelle dans l'épigraphie médiévale : si tous les *H* sont onciaux, les *E*, *M*, *N*, *T* et *V* sont soit des capitales, soit des onciales ; les *I* ont un profil droit classique, ou bien légèrement ondulé. Pour les deux occurrences de la préposition *de*, il y a conjonction de *D* et *E* (l. 1, 3). Les abréviations sont rares : par trait superposé (l. 2, 7 ?) ; par signe ' pour *-VS*. (l. 3). On constate l'absence de toute ponctuation.

Si nous comparons cette inscription peinte aux pièces gravées des séries lapidaires toulousaines conservées au musée des Augustins, elle apparaît par sa disposition générale et le graphisme de ses lettres comme assez proche des épitaphes du XIII<sup>e</sup> siècle (34). Cette impression pourrait être confirmée par la présence des écussons, dont les premiers exemples connus en association avec un texte épigraphique figurent sur une inscription funéraire portant la date de 1223 (35). En bref, sans qu'aucun indice soit absolument décisif (fermeture des *E* onciaux, tracé d'un *X*...), vu la permanence ou la récurrence des formes et, surtout, le caractère unique du monument étudié, on a globalement le sentiment que sa réalisation peut se placer dans le deuxième ou le troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce qui subsiste de lisible dans cette inscription montre qu'il s'agit d'une épitaphe comportant l'indication du lieu de sépulture, la mention des nom et qualité du défunt, ainsi que son éloge, mais dépourvue apparemment de toute précision quant à la date de son décès :

« Ici gît cet homme dont on dit : il est meilleur ... mille le cèdent à mille milliers. P. de Toulouse, jadis chevalier, généreux, gît ici ... Il fut ami de la poésie [?] ... et du temps qu'il vivait, les largesses qu'il faisait ... il partit ... Toulouse, mais ceux que ... »

Il importe évidemment d'identifier ce personnage. L'allusion à la poésie pourrait faire penser au troubadour Pierre Raymond de Toulouse, qui vécut à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup>, mais on sait que celui-ci était fils d'un bourgeois et qu'il mourut à Pamiers (36) ; il avait pu recevoir son nom au cours de ses pérégrinations, par référence à la ville dont il était originaire (37). D'après le texte de son épitaphe, notre chevalier appartenait une famille nommée « de Toulouse », assurément noble. Désigné simplement par l'initiale de son prénom, il devait s'appeler Pierre (beaucoup plus sûrement que Pons...).

32. GAIFFE 1998, p. 118-119.

33. Il convient en l'occurrence de saluer la compétence et la persévérance de Jean-François Peiré, photographe de la Direction régionale des Affaires culturelles.

34. Cf. *C.I.F.M.* 1982 (7), *passim*.

35. Il s'agit de l'épitaphe de dame Alamande de Castelnaud, veuve du chevalier Guillaume de Castelnaud, chanoinesse de l'église Saint-Étienne, décédée le 27 décembre 1223 (Musée des Augustins, galerie d'épigraphie, n° 10 = inventaire Ra 431 – *C.I.F.M.*, 1982 (7), n° 66). Il y a du reste lieu de se demander si cette inscription n'a pas été gravée assez postérieurement à 1223 ou 1224.

36. *Peire Raimons de Tolosa lo Viellz si fo filz d'un borges. E fetz se joglar et anet en la cort del rei Anfos d'Arragon ; e.l reis l'aculli e.ill fetz gran honor. Et el era savis hom e suptils, e saub ben trobar e cantar ; e fetz bonas cansos. Et estet en la cort del rei.e del bon comte Raimon e d'En Guillem de Monpeslier; longa sason. Pois tolc moiller a Pamias ; e lai el difinet* (BOUTIÈRE, SCHUTZ 1973, n° LV, p. 347 – cf. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1885, Notes, p. 271, n° IV, et p. 373).

37. John Hine Mundy a supposé que le troubadour Pierre Raymond était issu d'une famille de Toulouse habitant le Bourg, distincte des Toulouse de la Cité (MUNDY 1982, p. 244 – MUNDY 1985, p. 268).

*La famille « de Toulouse »*

Les origines de la famille de Toulouse (*de Tolosa* ou *Tholosa*), éminente dans la Cité dont elle avait pris le nom, ont été retracées par John Hine Mundy (38). Le premier représentant connu de la lignée, Bernard Raymond de Toulouse, paraît à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans l'entourage du comte de Toulouse Guillaume IV, figurant comme témoin dans trois actes solennels de ce prince, deux datés du 16 juin 1080 (39), le troisième du 23 juillet 1083 (40). Quelques années auparavant, il avait assisté au règlement du contentieux opposant les chanoines de Saint-Sernin et de Saint-Étienne quant à la possession de l'église Saint-Sernin-du-Taur (41). Un mémoire composé vers la même époque le mentionne avec son épouse, non nommée (42), mais que l'on sait s'être appelée Guille (ou Guillemette). Avec son fils Toset (ou, mieux, Touset), il obtint des frères Dodon et Augier de Calmont la concession d'une série considérable de droits relatifs à un territoire s'étendant sur la rive droite de la Garonne, depuis la tête du Pont-Vieux jusqu'au Pré-Comtal (43). Bernard Raymond était mort lorsque, vers 1115, Toset de Toulouse, avec sa mère Guille, son épouse Poncia et leurs enfants cédèrent à l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem et à l'hospitalier Géraud l'église Saint-Rémi (*alias* Saint-Remézy) et la moitié de l'hôpital situé devant l'église Sainte-Marie-la-Dalbade (44). Une quinzaine d'années après, les fils de Toset, ses filles et leurs maris donnèrent à la Maison du Temple de Jérusalem et à maître Hugues l'« honneur » qu'ils possédaient entre la Dalbade et deux rues dont l'une passait devant Saint-Rémi (45). Au mois de mars 1133 ou 1134\*, les filles de Toset et leurs époux se firent concéder par Dodon et Augier de Calmont les dîmes de Saint-Rémi ainsi que la vigerie de la Cité et du Bourg de Toulouse (46).

La famille de Toulouse compta aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles plusieurs membres prénommés Pierre.

Un seul appartenait de façon certaine à la lignée principale issue de Bernard Raymond : Pierre (... 1192-1233), fils d'autre Toset, frère de Bernard Raymond et Arnaud Raymond, époux de Jeanne, père de Bernard Raymond et Bertrand ; il fut consul de Toulouse en 1196-1197, 1198-1199 et 1201-1202, pour un quartier de la Cité ; il mourut entre juin et octobre 1233 (47).

Les autres étaient de la lignée originelle ou de branches qui s'y rattachaient plus ou moins étroitement, sans que l'on puisse préciser les liaisons :

- Pierre (... 1148 ...), cousin de Peltort et de ses frères Bernard Raymond et Pierre Guillaume, de Raymond Aton et de son frère Bruno, avec lesquels, entre autres, il partageait des droits d'imposition sur les cuirs dans la Cité et dans le Bourg de Toulouse (48) ;

- Pierre, qui donna à la Maison de l'Hôpital de Toulouse ses droits sur la sixième partie de la dîme de Saint-Rémi, donation contestée après son décès par le tuteur de son fils mais confirmée en août 1165 (49) ;

- Pierre (... 1167-1179 ...), fils de Guillaume et de Tiburge, époux d'Austorge, père de Tiburge et Guillemette ; c'est sans doute lui qui fut prieur et maître de la Maison du Temple de Toulouse en 1167-1179 ; il était décédé en mars 1187 ou 1188\* (50) ;

- Pierre (... 1227 ...), petit-fils du précédent, fils de Tiburge et de Pierre de Montbrun (51) ;

- Pierre (... 1233-1251 ...), frère de Mancipe, très probablement époux de Gaillarde Maurand, père de

38. MUNDY 1985, p. 268-283 – MUNDY 1997, p. 217, 423-427.

39. *L.T.C.* 1863, n° 23 – *H.G.L.*<sup>2</sup> 1875 (V), n° 336-CCLXXVIII, II-III.

40. DOUAIS 1887 = GÉRARD 1999, n° 290.

41. DOUAIS 1887 = GÉRARD 1999, n° 133.

42. MALAFOSSE 1951, p. 146-148.

43. MUNDY 1985, p. 270, 271.

44. A.D. 31, H Malte, Toulouse I, 43 et 44 – BELHOMME 1841, p. 367-368 – DU BOURG 1882, n° III, p. IV ; cf. p. 30 – DELAVILLE LE ROULX 1894, n° 35.

45. A.D. 31, H Malte, Toulouse I, 45 – DU BOURG 1882, n° XXI, p. XIV ; cf. p. 70 ; ALBON 1913, n° 20.

46. MUNDY 1985, p. 270, 271.

47. ABEL, FROIDEFONT 1786, p. 6-7, 8, 9 – *L.T.C.* 1863, n° 399, 614, 858 – *L.T.C.* 1866, n° 1994 – *H.G.L.*<sup>2</sup> 1879 (VIII), n° 93, 100, 106, 117, 121, 271-CLXXXIV (II) – LIMOUZIN-LAMOTHE 1932, n° XII, XVII, XXVII, LXII, LXIX – MUNDY 1954, p. 178-179 – MUNDY 1985, tableau 23, p. 269 ; p. 273, 274, 275, 276, 279, 280 – MUNDY 1997, p. 330, 332, 393, 394, 427.

48. LIMOUZIN-LAMOTHE 1932, n° XXVIII. Ce personnage est sans doute différent du Pierre de Toulouse, bayle du comte de Toulouse Alphonse I<sup>er</sup>, qui fut témoin le 8 mars 1140\* d'un acte concernant la vente de moulins situés à proximité de Narbonne (*H.G.L.*<sup>2</sup> 1875, n° 543-CCCCXLVII, I).

49. MUNDY 1954, n° 2, p. 194-195.

50. *L.T.C.* 1863, n° 244 – DU BOURG 1882, p. 24, 33, 71 ; n° VI, p. V – HIGOUNET 1957, n° 92 – MUNDY 1985, p. 271, 277, 279 ; tableau 24, p. 277 – MUNDY 1997, p. 217, 423-427).

51. MUNDY 1985, tableau 24, p. 277 ; p. 279.

Guillaume, Raymond Aton, Pierre, Mancipe, de Blanche et peut-être aussi d'Étiennette; il fut viguier de Toulouse pour le comte Raymond VII en 1235-1243, et peut-être consul de Toulouse en 1251-1252, pour un quartier de la Cité; il est mentionné en 1249 avec la qualité de chevalier; il disparut avant novembre 1255, sinon avant juillet 1257 (52);

- Pierre (... 1255-1271 ...), fils du précédent; c'est peut-être lui, plutôt que son père, qui fut consul de Toulouse en 1251-1252, pour un quartier de la Cité; on peut l'identifier avec vraisemblance comme étant le damoiseau Pierre (... 1276-1295 ...), fils du chevalier Pierre, époux d'Hélène et père de Raymond Aton, qui fut consul de Toulouse en 1280-1281, 1282-1283, 1285-1286, 1289-1290 et 1294-1295, pour un quartier de la Cité, et qui était décédé en avril 1302 (53).

### *Pierre de Toulouse, viguier de Raymond VII*

Les caractères paléographiques de l'épithaphe du cloître de Saint-Jean, indices de sa date probable, ainsi que le titre de chevalier attribué au défunt conduisent à proposer de reconnaître en lui le *Petrus de Tholosa* qui fut viguier de Toulouse dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle et qui disparut dans les années 1250.

Pierre, s'il s'agit bien du mari de Gaillarde, fille de Maurand le Vieux, paraît pour la première fois au mois de novembre 1233, au moment où il cédait à l'abbé et au Chapitre de Saint-Sernin le huitième des droits inhérents à une ferme de Valségur, part reçue pour dot de son épouse (54). Il figure ensuite comme témoin d'un acte rédigé le 1<sup>er</sup> avril 1234 (55), puis, le 8 juillet 1235, en compagnie notamment de l'ancien viguier de Toulouse Durand de Saint-Vast (ou Saint-Ybars), il assistait au Cloître de Saint-Étienne à la monition par laquelle le nouveau viguier Guillaumon Dalart avertit les chanoines de la cathédrale d'avoir à se dessaisir de plusieurs biens mouvants du comte de Toulouse Raymond VII qu'ils venaient d'acquérir à Castanet-Tolosan (56).

Raymond VII le nomma viguier de Toulouse – c'est-à-dire son officier de justice dans la ville et dans le ressort en dépendant – avant la fin de l'été 1235, et un document du 17 septembre le montre agissant à ce titre (57). Cette nomination s'inscrivait dans la politique menée par le comte, qui s'efforçait alors notamment de limiter le pouvoir des inquisiteurs dominicains institués à Toulouse en 1233 ou 1234 (58). L'ancien viguier Durand de Saint-Vast avait été jusqu'au 6 avril 1235 au moins l'auxiliaire zélé du tribunal, arrêtant, emprisonnant et brûlant hérétiques ou suspects d'hérésie (59). La répression provoqua à l'automne 1235 une vive réaction contre les Dominicains de Toulouse: bannissement de l'inquisiteur Guillaume Arnaud, départ de l'évêque Raymond du Fauga, expulsion des autres Frères Prêcheurs de leur couvent et de la ville – celle-ci, opérée par les consuls de Toulouse et leurs amis, eut lieu le 5 ou le 6 novembre, le lendemain de la citation à comparaître de douze notables toulousains au nombre desquels se trouvait Maurand le Vieux, très probable beau-père de Pierre de Toulouse (60). Si le viguier Pierre ne fut pas compris dans l'excommunication que Guillaume Arnaud prononça le 10 novembre à l'encontre des consuls (61), il fut plus tard accusé par le pape Grégoire IX d'avoir avec eux multiplié les obstacles à la mission de l'inquisiteur et d'être lui aussi responsable des violences de 1235 (62). Après l'apaisement de la crise, le viguier et les consuls reçurent avec honneur les Frères Prêcheurs lorsque ceux-ci rentrèrent à Toulouse, le 7 mars 1236\* (63). À quelque

52. MUNDY 1985, tableau 25, p. 280; p. 280-282, 283 – MUNDY 1997, p. 239, 243, 274, 405.

53. LAFAILLE 1687, *Annales*, p. 10, 14, 18 – ROZOI 1772, p. 51-52, 111 – ABEL, FROIDEFONT 1786, p. 24, 25, 26 – GILLES 1969, p. 155, n. 3 – MUNDY 1985, tableau 25, p. 280; p. 125, 281, 282, 283 – MUNDY 1997, p. 98, 416.

54. A.D. 31, 101 H 599 (n° X, liasse xxxv, titre 7; vente de novembre 1233 et quittance de 1235) – MUNDY 1985, p. 280-281, n. 40. Le Pierre de Toulouse qui, en avril 1229, devait être envoyé à Paris comme garant du démantèlement des murs de Toulouse (*L.T.C.* 1866, n° 1994 – *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 271-CLXXXIV, II) était vraisemblablement le fils de Toset (MUNDY 1985, p. 275, n. 25; p. 280, n. 40).

55. *L.T.C.* 1866, n° 2278.

56. *L.T.C.* 1866, n° 2398.

57. *L.T.C.* 1866, n° 2403.

58. DOSSAT 1959, p. 271-272. Pour l'époque de l'institution des inquisiteurs dominicains, voir DOSSAT 1959, p. 121-122 et DUVERNOY 1976, p. 150-151, n. 1.

59. GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAIS 1881, p. 92-93, 96, 97-98, 98-99.

60. GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAIS 1881, p. 102-107 – GUILLAUME DE PUylaurens, *Cronica*, chapitre XLI = DUVERNOY 1976, p. 150-153.

61. DOSSAT 1959, n° 17, p. 342-344 – GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAIS 1881, p. 108.

62. AUVRAY 1907, n° 3126 (lettre à Raymond VII, du 28 avril 1236) – *L.T.C.* 1866, n° 2445 = AUVRAY 1907, n° 3127 (lettre au légat Jean de Bernin, archevêque de Vienne, du même jour) – AUVRAY 1907, n° 3128-3130 (autres lettres du même jour).

63. AUVRAY 1907, n° 4758 (bulle non datée) – GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAIS 1881, p. 108. Sur la date du retour des Dominicains, voir DOSSAT 1959, p. 134-135.

temps de là, après le 2 avril, Pierre de Toulouse assistait à des exhumations d'habitants du Bourg et de la Cité condamnés pour hérésie, dont les cadavres furent brûlés au Pré-Comtal (64). Mais un nouvel incident se produisit l'année suivante: Guillaume Arnaud et son collègue franciscain Étienne de Saint-Thibéry ayant requis le viguier et les consuls d'agir contre six hérétiques qu'ils avaient jugés par sentence définitive – parmi lesquels Sicard de Toulouse, probablement parent de Pierre –, l'officier comtal et les magistrats municipaux s'abstinrent de les poursuivre et les soutinrent même ouvertement; le 24 juillet 1237, les inquisiteurs portèrent contre eux une nouvelle sentence d'excommunication (65). Le 18 mai 1238, Grégoire IX, à la demande d'envoyés de Raymond VII, prescrivait à son légat, le cardinal évêque de Préneste Jacques Pecoraria, d'absoudre le viguier et des consuls de Toulouse, coupables d'avoir expulsé les inquisiteurs et les Dominicains et excommuniés de ce fait, après avoir reçu les marques de leur repentir (66).

Officier et homme de confiance de Raymond VII, Pierre de Toulouse agissait en son nom, par exemple le 27 août 1236 (67), et il servait fréquemment de témoin lors des opérations relatives aux domaines du comte, telle l'acquisition de deux parts de la forteresse de Lugan, le 22 février 1237\* (68), ou la récupération du « château » de Castelnaud-d'Estrétefonds, le 14 mai 1238 (69), ainsi que lors des hommages rendus par ses vassaux: Raymond Jourdain, fils de feu Odon de Terride, seigneur de Gimoès, le 29 septembre 1241 (70); Bernard VI, nouveau comte de Comminges, le 4 décembre 1241 (71); Guillaume de Gourdon de Salviac, le 12 février 1242\* (72); Bernard et Fortanier de Comminges, fils de feu Bernard I<sup>er</sup> de Comminges, seigneur de Savès, le 26 février 1243\* (73); Roger III de Comminges, fils de Roger, comte de Pailhars, le 19 mars 1243\* (74).

Le 5 octobre 1242, le comte de Foix Roger IV adressa à Raymond VII, son allié contre le roi de France, une lettre de défi lui notifiant qu'il avait fait sa paix avec Louis IX et qu'il s'estimait délié de la fidélité envers le comte de Toulouse (75); celui-ci lui répondit le 10, lui reprochant sa défection et lui enjoignant de remettre le château de Saverdun, dont il voulait pouvoir se servir contre ses ennemis, à son viguier Pierre de Toulouse (76). Le 1<sup>er</sup> novembre, ce dernier reçut des seigneurs, chevaliers et consuls de Saverdun le serment de garder fidèlement le château de Saverdun pour le comte de Toulouse et de le lui restituer quand ils en seraient requis (77). Le 20 octobre précédent, Raymond VII avait annoncé sa soumission à Louis IX (78). La recherche de la paix avec le roi de France coïncidait avec l'infléchissement de la politique du comte à l'égard de la papauté, amorcé dès 1241. Mais la volonté de Raymond de se rapprocher de l'Église, explicable par sa stratégie matrimoniale (79), faillit être mise en échec par l'assassinat des inquisiteurs Guillaume Arnaud et Étienne de Saint-Thibéry, massacrés à Avignonet-Lauragais dans la nuit du 28 au 29 mai 1242 (80). Indirectement impliqué dans cet attentat, le comte de Toulouse fut excommunié le 6 juin 1242 par les inquisiteurs de Carcassonne (81), dont la sentence fut confirmée par l'archevêque de Narbonne le 21 juillet (82). Après avoir interjeté appel auprès du Saint-Siège, Raymond VII éleva à Béziers, le 18 avril 1243, une protestation solennelle devant les prélats du Midi assemblés en concile (83). Le 21, il promettait de faire exécuter

64. GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAI 1881, p. 111.

65. DOSSAT 1959, n° 18, p. 344-346.

66. AUVRAY 1907, n° 4774; cf. n° 4758, § 15. La légation du cardinal évêque de Préneste ayant avorté, il est probable que les mêmes instructions furent données à son successeur l'évêque de Sora Guy, désigné le 9 août 1238 (DOSSAT 1957, p. 38, 40, 46 – DOSSAT 1959, p. 139-142).

67. *L.T.C.* 1866, n° 2460.

68. *L.T.C.* 1866, n° 2484.

69. *L.T.C.* 1866, n° 2713.

70. *L.T.C.* 1866, n° 2939.

71. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 345-CCXLI.

72. *L.T.C.* 1866, n° 2953.

73. *L.T.C.* 1866, n° 3031.

74. *L.T.C.* 1866, n° 3040.

75. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VI), p. 747-748.

76. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 354-CCXLVIII.

77. *L.T.C.* 1866, n° 2997.

78. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 357-CCLI, I et IV [1].

79. DOSSAT 1959, p. 272. Sur les visées matrimoniales de Raymond VII, voir GUILLAUME DE PUylaurens, *Cronica*, chapitres XLII, XLIII, XLV = DUVERNOY 1976, p. 162-165, 165-167, 178-181.

80. GUILLAUME PÉLHISSON, *Chronicon* = DOUAI 1881, p. 108 – GUILLAUME DE PUylaurens, *Cronica*, chapitre XLIII = DUVERNOY 1976, p. 166-169, 170-173 – DOSSAT 1959, p. 146-150 – DOSSAT 1971, p. 347-359.

81. *L.T.C.* 1863, n° 2976<sup>2</sup>.

82. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 352-CCXLVI.

83. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VI), p. 757-758.

par tous ses officiers les jugements des inquisiteurs (84) et, le 23, visiblement pour preuve de sa bonne foi, il nommait comme viguier de Toulouse le chevalier Bérenger de Promilhac, originaire du Rouergue (85).

Pierre de Toulouse fut l'un de ceux qui occupèrent le plus longtemps sous le règne de Raymond VII les fonctions de viguier de Toulouse : plus de sept ans et demi (86). Après son remplacement, il continua de jouir de la confiance du comte. En 1244, ayant reçu l'hommage du jeune comte d'Astarac Centulle II, Raymond VII le chargea de prendre possession en son nom des châteaux du comté d'Astarac ; s'étant rendu le 28 novembre à Castelnaud-Barbarens, Masseube (ou Lasseube), Durban, Moncassin et Simorre, l'ancien viguier y fit arborer la bannière du comte suzerain (87). Comme auparavant, Pierre figure parmi les témoins d'actes relatifs au domaine comtal : acquisitions à Cintegabelle, le 15 janvier 1245\* (88), au Fousseret, à Sénarens et Saint-Élix-le-Château, le 13 avril 1245 (89). Lui-même céda au comte, le 26 avril 1246, la moitié de Fourquevaux et de Damiac qu'avec son frère Mancipe il avait acquise de Jourdain et Aymeric de Roquefort (90). Il fut présent le 19 mars 1249\* à l'hommage rendu par Loup de Foix et son fils Roger Isarn (91). Raymond VII mourut le 27 septembre 1249 ; dans la première semaine de décembre, Pierre de Toulouse, « chevalier de Toulouse », prêtait serment de fidélité au nouveau comte de Toulouse Alphonse II et à son épouse Jeanne (92).

Attaché par tradition familiale à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Pierre paraît comme témoin de l'acte par lequel, le 8 mai 1243, Raymond VII fit octroyer par son viguier Bérenger de Promilhac au prieur des Hospitaliers en Toulousain, Guillaume de Barèges (1240-1244), ainsi qu'au précepteur de l'hôpital Saint-Rémi de Toulouse, Frère Jacques (1227-1243 et 1251-1254), la permission de démolir leur four et de le reconstruire dans quelque endroit de leur fief qui leur conviendrait mieux (93). En 1246, avec son frère Mancipe, Bernard de la Tour de Laurac, époux de leur sœur Blanche, Raymond Barrau, Odon de Noé et plusieurs autres seigneurs, il céda au prieur Pierre de Cayrane (1236-1240 et 1245-1246) et au précepteur Bertrand de Fraxines (1246-1248) un établissement de bains situé au port de la Dalbade et s'étendant de la route hors les murs de la ville jusqu'à la Garonne (94).

Pierre de Toulouse était encore en vie au mois d'octobre 1251 (95). Il mourut peut-être avant novembre 1255 car il n'est pas fait mention de lui dans l'acte par lequel son beau-frère le chevalier Bernard de la Tour de Laurac, sa sœur Blanche, son frère Mancipe, ses fils Raymond Aton, Pierre et Mancipe vendirent des biens familiaux sis à Lespinet (96). En tout cas, il était décédé en juillet 1257, date à laquelle les frères Raymond Aton et Mancipe sont qualifiés de « fils de feu *dominus* Pierre » (97).

Au bas de l'épithaphe que l'on composa en mémoire du chevalier Pierre se voient trois petits écus jadis certainement armoriés. Le champ des écussons latéraux paraît vide. Celui du centre semble chargé en son milieu d'un objet vertical tracé à la peinture noire comme les lettres de l'inscription. Les vestiges du dessin de ce meuble posé en pal évoquent un poignard dont la lame serait dirigée vers le haut, ou peut-être la pointe d'une lance, mais cela ne correspond ni aux armes qu'aurait portées Raymond Aton de Toulouse, capitoul en 1310-1311 pour le quartier de la Dalbade (98), ni aux à celles que Jules de Lahondès a attribuées aux Toulouse ou à une branche de cette famille (99).

84. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 363-CCLV.

85. *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 364. Promilhac est en Aveyron (canton et commune de Camarès-sur-Dourdon).

86. Hugues Jean, Toulousain, fut viguier de Toulouse pendant cinq ans au moins (... 4 avril 1221-18 mai 1226 ...), Durand de Saint-Vast (ou Saint-Ybars), Toulousain, au moins sept ans et demi (... novembre 1227-6 avril 1235 ...), Guillaumont Dalart, Cadurcien, cinq mois tout au plus (... 8 juillet 1235 ...), Pierre de Toulouse, Toulousain, au moins sept ans et demi (... 17 septembre 1235-19 mars 1243 ...), Bérenger de Promilhac, Rouergat, au moins six ans et demi (23 avril 1243-1<sup>er</sup> décembre 1249 ...).

87. *L.T.C.* 1866, n° 3209 – *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 377-CCLXIV, II.

88. *L.T.C.* 1866, n° 3225.

89. *L.T.C.* 1866, n° 3342.

90. *L.T.C.* 1866, n° 3573<sup>2</sup>, p. 660 – *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° CCCXVII, c. 1992.

91. *L.T.C.* 1875, n° 3752 – *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 410-CCLXXXIII (erreur des éditeurs sur le quantième).

92. *L.T.C.* 1875, n° 3829 – *H.G.L.*<sup>3</sup> 1879 (VIII), n° 415-CCLXXXV, [I-2].

93. DU BOURG 1882, p. 40.

94. DU BOURG 1882, p. 40.

95. MUNDY 1985, p. 281, n. 40 ; p. 282, n. 44.

96. MUNDY 1985, p. 276, n. 28 ; p. 281, n. 42 ; p. 282, n. 45.

97. MUNDY 1985, p. 281, n. 42 ; p. 282, n. 45.

98. Un château à trois tours donjonné et un chef chargé de deux croix de Toulouse. ROSCHACH 1904, fig. 572, p. 687 (d'après une description manuscrite interfoliée par un héraldiste anonyme du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'exemplaire du *César armorial* de César de Grand-Pré conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse).

99. « De gueules fretté d'or, qui est de Toulouse, seig<sup>r</sup> de Quint. » *B.S.A.M.F.* 1906, p. 101 (d'après le recueil d'armoiries toulousaines constitué par Jules de Lahondès, manuscrit conservé à la Bibliothèque de la S.A.M.F., pl. VI, n° 1).

Les deux inscriptions réellement exceptionnelles découvertes dans les parties les plus anciennes de la Maison des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem viennent enrichir sensiblement le *corpus* épigraphique déjà considérable connu pour Toulouse médiévale. Répondant à leur fonction essentielle de perpétuation du souvenir, les monuments lapidaires remis au jour permettent de rappeler à la notoriété des personnages dont les archives avaient aussi conservé la mémoire. Il reste à analyser les enseignements qu'ils peuvent apporter pour l'étude de leur contexte archéologique immédiat.

## BIBLIOGRAPHIE

- ABEL, FROIDEFONT, *Tableau chronologique des noms de Messieurs les Capitouls de la Ville de Toulouse*, Toulouse, Jean-Florent Baour, 1786.
- ALBON (marquis d'—), *Cartulaire général de l'Ordre du Temple*, t. I, Paris, 1913.
- ALVIRA CABRER (Martin), *12 de Septiembre de 1213. El Jueves de Muret*, Barcelone, 2002.
- AUVRAY (Lucien), *Les Registres de Grégoire IX - Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican*, Paris, Ancienne librairie Thorin et Fils, Albert Fontemoing, t. II, 1907.
- BELHOMME (Gaspard), « Ancienne légende et documents en langue romane concernant l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem », dans *M.S.A.M.F.*, t. IV, Toulouse, Lavergne, 1841, p. 353-374.
- BOUTIÈRE (Jean), SCHUTZ (A.-H.), CLUZEL (Irénee-Marcel), *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, A. G. Nizet, 1973.
- B.S.A.M.F.*, série in-8°, fasc. 36, Toulouse, Édouard Privat, 1906.
- CATALO (Jean), POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), « Toulouse. Ancien grand prieuré de Saint-Jean de Jérusalem [31555001 AH] Document final de synthèse. Sondages d'évaluation. Octobre 2001 », 30 p. dactylographiés.
- CAZES (Daniel), « Éléments du tombeau dit "d'un grand prieur" », dans *Musée des Augustins - 1969-1984 - Nouvelles acquisitions*, catalogue d'exposition (juin-octobre 1984), Toulouse, Musée des Augustins, 1984, p. 53 (n<sup>os</sup> 116 et 117).
- CAZES (Quitterie), *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse*, supplément n<sup>o</sup> 2 à *Archéologie du Midi Médiéval*, Carcassonne, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, 1998.
- C.I.F.M.* = FAVREAU (Robert), MICHAUD (Jean), LEPLANT (Bernadette), *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, n<sup>o</sup> 7, *Ville de Toulouse*, Paris, Éditions du CNRS, 1982; n<sup>o</sup> 8, *Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne*, Paris, Éditions du CNRS, 1982.
- CORRAZE (Raymond), *L'Hôtel prieural des chevaliers de Malte à Toulouse*, 1945, 71 p. (ouvrage dactylographié conservé dans les Archives de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, coté 54 W 10).
- DELAVILLE LE ROULX (J.), *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, t. I, Paris, E. Leroux, 1894.
- DOSSAT (Yves), « La légation manquée du cardinal de Palestrina et ses conséquences pour l'Inquisition toulousaine (1238-1241) », dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1955 et 1956, Paris, Imprimerie nationale, 1957, p. 35-46.
- DOSSAT (Y.), *Les crises de l'Inquisition toulousaine au XIII<sup>e</sup> siècle (1233-1273)*, Bordeaux, Imprimerie Bière, 1959.
- DOSSAT (Y.), « Le massacre d'Avignonnet », dans *Cahiers de Fanjeaux*, 6, *Le Crédo, la Morale et l'Inquisition*, Toulouse, Édouard Privat, 1971, p. 343-359.
- DOUAI (Célestin), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (844-1200)*, Paris, Alphonse Picard, Toulouse, Édouard Privat, 1887.
- DOUAI (C.), *Les sources de l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France, aux XIII<sup>e</sup> & XIV<sup>e</sup> siècles - Mémoire suivi du texte authentique et complet de la chronique de Guilhem Pelhissou [...]*, Paris, Victor Palmé, 1881.
- DU BOURG (M. Antoine), *Histoire du Grand-Prieuré de Toulouse [...]*, Toulouse, Louis Sistac et Joseph Boubée, 1882 (et 1883).
- [DU MÈGE (Alexandre)], *Notice des tableaux, statues, bustes, bas-reliefs et antiquités composant le Musée de Toulouse*, [Toulouse, 1818 ou 1819].
- DUVERNOY (Jean), *Guillaume de Puylaurens, Chronique - Chronica magistri Guillelmi de Podio Laurentii*, série *Sources d'Histoire médiévales publiées par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes*, Paris, Éditions du CNRS, 1976.
- FAVREAU (Robert), *Les inscriptions médiévales*, série *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fasc. 35, Turnhout, Brepols, 1979.
- GAIFFE (Olivier), « Toulouse. Hôtel Saint-Jean », dans *Bilan scientifique du Service régional de l'archéologie 1997*, Toulouse, DRAC Midi-Pyrénées, Paris, Ministère de la Culture, 1998, p. 118-119.
- GÉRARD (Pierre et Thérèse), *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*, [Toulouse], association Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 1999.
- GILLES (Henri), *Les Coutumes de Toulouse (1286) et leur premier commentaire (1296)*, Toulouse, Académie de Législation, 1969.
- H.G.L.*<sup>3</sup> = DEVIC (dom Claude), VAISSETE (dom Claude), *Histoire générale de Languedoc [...]*, 3<sup>e</sup> édition, Toulouse, Édouard Privat, t. VI, 1879; t. VIII, 1879; t. X, 1885.
- HIGOUNET (Charles), « Cartulaire des Templiers de Montsaunès », dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, années 1955 et 1956, Paris, Imprimerie nationale, 1957, p. 211-294.
- LAFAILLE (Germain de), *Annales de la ville de Toulouse [...], Première Partie*, Toulouse, Guillaume-Louis Colomiez, Jérôme Posuël, 1687.
- LE BLÉVEC (D.), *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2000.
- LIMOUZIN-LAMOTHE (Robert), *La Commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249) - Étude historique et critique suivie de l'édition du cartulaire du consulat*, Toulouse, Édouard Privat, Paris, Henri Didier, 1932.
- L.T.C.* = TEULET (Alexandre), LABORDE (Joseph de), BERGER (Élie), DELABORDE (Henri-François), *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, Plon, t. I, 1863; t. II, 1866; t. III, 1875.
- MALAFOSSE (J. de), « Contribution à l'étude du crédit dans le Midi aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles: les sûretés réelles », dans *Annales du Midi*, t. 63, n<sup>o</sup> 14, Toulouse, Édouard Privat & C<sup>e</sup>, 1951, p. 105-148.

MUNDY (John Hine), *Liberty and Political Power in Toulouse, 1050-1230*, New-York, Columbia University Press, 1954.

MUNDY (J. H.), « Urban Society and Culture: Toulouse and Its Region », dans *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Robert L. Benson, Giles Constable et Carol D. Lanham éd., Cambridge (Massachusetts), 1982, p. 229-247.

MUNDY (J. H.), *The Repression of Catharism at Toulouse - The Royal Diploma of 1279*, série *Studies and texts*, 74, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1985.

MUNDY (J. H.), *Society and Government at Toulouse in the Age of the Cathars*, série *Studies and texts*, 129, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1997.

POUSTHOMIS-DALLE (Nelly), « Toulouse (Haute-Garonne) Programme de recherche sur l'ancien prieuré des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem », dans *Archéologie du Midi médiéval*, tome 19 (2001), *Notes et documents*, p. 181-187.

POUSTHOMIS-DALLE (N.), « Programme collectif de recherche sur l'ancien prieuré de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse. État de la recherche », dans *M.S.A.M.F.*, année 2002-2003 ; 1<sup>re</sup> partie, p. 38-42.

RACHOU (Henri), *Catalogue des collections de Sculpture et d'Épigraphie du Musée de Toulouse*, Toulouse, Édouard Privat, 1912.

ROQUEBERT (Michel), *L'épopée cathare*, t. I, *La croisade albigeoise*, Paris, Perrin, 2001.

ROSCHACH (Ernest), *Musée de Toulouse - Catalogue des antiquités et objets d'art*, Toulouse, I. Viguier, 1865.

ROSCHACH (E.), *Histoire graphique de l'ancienne Province de Languedoc*, Toulouse, Édouard Privat, 1904.

ROZOI (Barnabé Farmian de), *Annales de la Ville de Toulouse [...]*, Paris, Veuve Duchesne, t. II, 1772.

VIDAL (Michel), « Toulouse rue de la Dalbade. Direction régionale des affaires culturelles. Hôtel Saint-Jean », dans *Bilan scientifique du Service régional de l'archéologie 1996*, Toulouse, DRAC Midi-Pyrénées, Paris, Ministère de la Culture, 1997, p. 93.

VIDAL (M.), « Note préliminaire à l'opération 1998 [Toulouse, rue de la Dalbade] », dans *Bilan scientifique du Service régional de l'archéologie 1997*, Toulouse, DRAC Midi-Pyrénées, Paris, Ministère de la Culture, 1998, p. 119.